




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-669**

Séance publique du

16 décembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191216- lmc1165057-DE-1-1
Date de signature : 19/12/2019
Date de réception : jeudi 19 décembre 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ORGANISATION A AIX EN PROVENCE EN
NOVEMBRE 2020 DES SEPTIÈMES RENCONTRES FRANCO-JAPONAISES DE LA COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE**

Le 16 décembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Raoul BOYER à Monsieur Francis TAULAN, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2019

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ORGANISATION A AIX EN PROVENCE EN
NOVEMBRE 2020 DES SEPTIÈMES RENCONTRES FRANCO-JAPONAISES DE LA
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence entretient des relations avec la Ville de Kumamoto, au Japon, depuis 1992 et le don par Maître Kano d'une scène de théâtre Nô (Butaï). Les deux villes ont formalisé leur relation en 2013 par la signature d'une convention de partenariat.

Cette coopération, une des plus dynamiques à ce jour, porte sur les échanges d'expérience dans la mise en œuvre des politiques publiques : tourisme, culture, économie, développement urbain, administration municipale...

Après Kumamoto en 2018, Aix-en-Provence accueillera les 7^e rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée du 16 au 19 novembre 2020.

Organisées sous l'égide des ministères français et japonais des Affaires étrangères et/ou de l'Intérieur, ces rencontres se tiennent tous les deux ans alternativement en France et au Japon.

Ces septièmes rencontres seront organisées par la Ville d'Aix-en-Provence, après un long travail d'influence et une candidature formelle, avec l'appui du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, de Cités-Unies France (association de collectivités locales françaises qui mènent des actions à l'international) et de Clair Paris (centre d'appui aux collectivités locales japonaises).

Elles réuniront pendant 4 jours entre 200 et 250 représentants de collectivités locales françaises et japonaises, nous permettant de contribuer activement à la désaisonnalisation touristique de notre destination.

La thématique retenue pour ces rencontres est : « l'innovation au service d'un territoire durable et inclusif ».

Les deux premiers jours seront dédiés pour les participants japonais, à la valorisation et à la découverte du territoire aixois par ses multiples atouts, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques et patrimoniaux.

Les deux derniers jours, pour l'ensemble des participants, se dérouleront au centre de congrès où tables rondes et ateliers permettront des échanges sur la thématique et sur l'importance de la contribution des collectivités locales à l'atteinte des 17 Objectifs de développement durable d'ici 2030, par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier comité de pilotage mixte de ces rencontres, réunissant les parties françaises et japonaises, s'est déroulé récemment à Aix-en-Provence.

Ces rencontres vont permettre au territoire d'Aix-en-Provence de rayonner vers les édiles des plus grandes villes japonaises, vers l'État japonais et vers leurs homologues et partenaires français.

Notre attractivité sera également relayée par les différents vecteurs de communication des parties prenantes et ainsi nous permettre de toucher le grand public.

Le budget prévisionnel de cette opération est évalué à 220 000 euros. Des cofinancements ont été sollicités à hauteur de 60 000 euros auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et à hauteur de 30 000 euros auprès de la Région SUD-Provence Alpes Côte d'Azur.

D'autres partenariats tant institutionnels que privés sont également recherchés.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

- **VOTER** l'organisation par la Ville d'Aix-en-Provence des septièmes rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée en novembre 2020, selon le budget ci-annexé,

- **CONSIDÉRER** les demandes de subventions au ministère de référence, à la Région et autres partenaires institutionnels et privés,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes,

- **DIRE** que ces recettes viendront contribuer à l'équilibre de ce projet, pour lesquels les crédits de dépenses figurent au budget 2020.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Relations internationales à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DL.2019-669 - RELATIONS INTERNATIONALES - ORGANISATION A AIX EN PROVENCE
EN NOVEMBRE 2020 DES SEPTIÈMES RENCONTRES FRANCO-JAPONAISES DE LA
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Budget prévisionnel 7e rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée

Dates : du 16 au 19 novembre 2020

Nombre de participants japonais estimé 100
 Nombre de participants français estimé 150

Dépenses		Ressources	
Prestations	Montant	Sources	Montant
Location salle et matériel			
Location Centre de congrès+ matériel	45 000	Ville d'Aix-en-Provence	130 000
Hôtes/hôtesse d'accueil	2 000		
Total	47 000		
Organisation table ronde			
Frais de déplacement et hébergement pour 7 personnes	2 000		
Prestations d'animation pour 2 personnes	2 000		
Total	4 000		
Interprétariat			
Interprétariat 16 et 17 novembre	1 500		
Interprétariat 18 et 19 novembre	25 000	Région Sud	30 000
Total	26 500		
Traduction		MEAE	60 000
Traduction des documents en amont+site internet	5 000		
Total	5 000		
Accompagnement des délégations japonaises			
Interprète facilitateur pendant 3 jours	16 000		
Total	16 000		
Restauration			
Déjeuner 16	4 000		
Dîner 16	7 500		
Déjeuner 17	4 000		
Dîner d'ouverture 17	24 000		
Déjeuner 18	10 000		
Dîner 18	12 500		
Déjeuner 19	7 500		
Pauses cafés 18 et 19	1 000		
Total	70 500		
Transports			
Location de 2 bus 4 jours (transport japonais)	6 000		
Location de 5 bus pour dîner 17	2 500		
Divers transport	500		
Total	9 000		
Animation/Culture			
Accueil gare TGV ou hôtel	500		
16 novembre PM	500		
16 novembre soirée	1 000		
17 novembre am	1 000		
17 novembre pm	5 000		
17 novembre dîner	2 000		
18 novembre dîner	2 000		
Total	12 000		
Site internet			
	5 000		
Communication			
	10 000		
Cadeaux			
	5 000		
Divers et imprévus			
	10 000		
Total	220 000		220 000